



Vélizy, le 25 août 2015

M. David TOURNADRE
DRH THALES
THALES
Tour Carpe diem
31, place des Corolles
92098 Paris La Défense

Copie :

- M. Pierre GROISY, DRH France Thales
- Les Organisations Syndicales Thales

Objet :

- Forfait Navigo

Monsieur le Directeur,

Le Syndicat des Transports en Ile de France (STIF), à compter du 1^{er} septembre 2015, met en place un forfait Navigo « toutes zones » à 70 € par mois (ci-joint le communiqué de presse). Cela diminuera, de façon très conséquente, la ligne budgétaire pour l'entreprise.

Par ce fait, nous vous demandons l'ouverture d'une négociation :

- Pour envisager une prise en charge par employeur à 100% de ce forfait pour tous les salariés de l'organisme titulaire d'un titre de transport.

Nous demandons que ceux qui ont un trajet domicile/site d'affectation sur les zones 2/3, 3/4 et 4/5 puissent également bénéficier de cette base « toutes zones ». Sachant que certains salariés peuvent être amenés à se déplacer sur un autre site, ce qui les oblige à prendre un complément de trajet, déjà pris en charge par l'employeur, donc le surcoût serait finalement minime.

- Pour envisager également une prise en charge équivalente pour les salariés contraints de prendre leur véhicule pour des raisons de contraintes familiales, médicales ou tout simplement parce que leur habitation est mal desservie par les transports en commun.

Une telle mesure serait reçue très positivement par le personnel car elle aurait un impact certain sur leurs dépenses. Elle irait aussi dans le sens de la conciliation vie privée, vie professionnelle et favoriserait la limitation des déplacements en voiture, et de surcroît cela donnera une image sociale renforcée du Groupe.

Nous comptons sur votre intérêt pour ce dossier, et ainsi, que vous acceptiez de répondre positivement à notre demande.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération.

Pour la Coordination CGT THALES
Laurent TROMBINI